CONCERTATION PUBLIQUE SUR LE RÉEXAMEN DE SÛRETÉ DES RÉACTEURS SAINT-ALBAN/SAINT-MAURICE-L'EXIL



La centrale nucléaire de Saint-Alban Saint-Maurice-l'Exil comporte deux réacteurs de production d'électricité de 1300 MW mis en service en 1985 et 1986. Tous les 10 ans, une révision est organisée pendant que les réacteurs sont mis à l'arrêt afin de vérifier la conformité des installations, d'améliorer la sécurité et acter – ou non – la poursuite du fonctionnement.

Pour suivre ce sujet, l'avis du public est sollicité du 18 janvier au 30 juin 2024 par une concertation publique sur le site : concertation.suretenuclaire.fr

Au niveau local, la Commission Locale d'Information (CLI) pour le site de Saint-Alban propose d'animer DES TEMPS PÉDAGOGIQUES AUPRÈS DES CITOYENS POUR PERMETTRE LA FORMULATION D'AVIS ÉCLAIRÉS.



POUR PLUS D'INFORMATIONS

- Le site du HCTISN dédié à la concertation : **concertation.suretenucleaire.fr** (Concertation sur le 4^e réexamen périodique des réacteurs de 1300 MW)
- Le site du Département de l'Isère : **isere.fr** (Rubrique Nos actions /Risques)

















